IBAÏA

IMMOBILIER

BARÈME DES PRESTATIONS

HONORAIRES DE VENTE

à la charge du vendeur

Jusqu'à 300 000€ _____ 15 000€TTC
Mandat au dessus de 300 000 € _____ 5% du prix HAI*

HONORAIRES DE LOCATION

à la charge du locataire

1. Bail vide ou meublé soumis à la loi n°89-462 du 6 juin 1989
- Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 8€TTC/m2
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€TTC/m2

2. Bail soumis au Code Civil (résidence secondaire et bail société)
- Honoraires : 2 mois du loyer annuel TTC charges comprises

HONORAIRES DE LOCATION

à la charge du bailleur

1. Bail vide ou meublé soumis à la loi n°89-462 du 6 juin 1989
- Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 8€TTC/m2
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€TTC/m2

2. Bail soumis au Code Civil (résidence secondaire et bail société)
- Honoraires : 1 mois du loyer annuel TTC charges comprises

HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIÈRE

à la charge du bailleur

15% TTC du montant de la location

*Honoraires d'agence inclus